

Conseil Municipal du

3 décembre 2018

à 18h00

N°ordre	72
N° identifiant	2018-0322

Rapporteur(s)	Mme Michèle HENRI
Date de la convocation	13/11/2018

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Édouard ROBLOT

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents	46	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT Adjoint M. Jules AIMÉ - Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLEIRE - Mme Clotilde BALLOON - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTIER-LEROUX - Mme Marie-Dolores PROST - M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	2	M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE Conseillers municipaux
---------	---	---

Mandats	5	Mandants	Mandataires
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		M. Yves JEAN	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Manon LABAYE	Mme Christiane FRAYSSE
		Mme Marie-Thérèse PINTUREAU	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	M. Francis CHALARD

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à 18, 67 à 69, 72 à 75, 19 à 51, la 71, de la 52 à la 64, la 66, 70 et la 76 (Motion). La délibération n°65 est retirée. Retour de M. Christian PETIT.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité
------------------	---

Récemment qualifiée de Capitale de l'éducation par le ministre de l'Education nationale, Poitiers dispose d'atouts réels dans les domaines de l'éducation et du numérique avec des acteurs rassemblés autour d'une dynamique en continue croissance (Réseau Canopé, Centre National d'Enseignement à Distance, Ecole Supérieure de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Académie de Poitiers, Université de Poitiers, Technopole Grand Poitiers, SPN le cluster du numérique...).

I. LE SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SLESRI)

Avec le SLESRI, adopté en mars dernier en cohérence avec le Schéma de la Région Nouvelle-Aquitaine, il a été souhaité avec l'ensemble des partenaires de définir une stratégie partagée autour de 3 ambitions :

- développer l'innovation et l'expérimentation,
- attirer les talents et le rayonnement international,
- prioriser 5 écosystèmes d'innovations dont les technologies numériques au service des apprentissages et de la formation (Edtech).

Ainsi les EDTECH sont désormais inscrits dans les documents cadres de la collectivité et dans le projet de territoire récemment adopté par Grand Poitiers Communauté urbaine.

Le développement du numérique, notamment le numérique éducatif, est une priorité pour la Ville de Poitiers et Grand Poitiers. Il est amené à se développer considérablement dans les années à venir avec la Technopole Grand Poitiers et le SPN avec la collaboration des acteurs locaux en particulier l'université de Poitiers, les opérateurs nationaux de l'éducation (CNED, Réseau Canopé, ESENESR), la COMUE Léonard de Vinci, l'Académie de Poitiers, l'Espace Mendès-France, les entreprises et les start-ups de la filière. Ainsi, dès la fin 2018, la Technopole et le SPN vont proposer de travailler sur une feuille de route avec les différents partenaires.

I. LE PLAN NUMERIQUE DES ECOLES DE POITIERS (maternelles et élémentaires)

L'Education est la priorité de la Ville de Poitiers. Cette ambition se traduit dans le Projet éducatif global (PEG), voté en 2010, qui regroupe les orientations stratégiques de la politique éducative, et parmi elles, le développement du numérique à l'école pour :

- Contribuer à l'éducation des citoyens en devenir
- Veiller à l'équité d'accès, de pratique et d'acquisitions pour tous les enfants
- Impliquer les familles
- Dans les écoles du 1^{er} degré, développer les outils numériques au plus près des usages pédagogiques, en étroite collaboration avec les services de l'Education nationale et les enseignants

Le plan numérique pour les écoles constitue **un projet éducatif**. A ce titre, la Ville de Poitiers a opté pour le principe de s'appuyer sur l'expertise des services de l'Education nationale afin d'accompagner les écoles de façon pragmatique et concertée sur le plan technologique comme pédagogique.

Ainsi, **depuis 2012**, la Ville procède aux équipements et acquisitions en fonction des préconisations de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN 86) et du Délégué académique au

numérique qui arrêtent la liste priorisée des écoles à équiper. Les équipes enseignantes se portent volontaires sur la base d'un projet pour leur école, Parmi les partenaires du projet figure également Canopé.

La méthode utilisée par la Ville de Poitiers pour la mise en œuvre de ce plan comporte différents atouts, reconnus au plan national : Co-pilotage Ville / Education nationale, Expertise de Canopé, Développement concerté, Adhésion des équipes enseignantes, Fluidité et cohérence, Capacité d'ajustement des différentes options technologiques et pédagogiques, Évaluation continue par le suivi et l'analyse des usages, Contrôle des dépenses.

Entre 2013 et 2018, sur les 45 écoles maternelles et élémentaires que compte Poitiers :
23 écoles sont entièrement équipées (5 maternelles et 18 élémentaires), ce qui représente 161 classes.

Le montant global investit par la Ville pour ces 23 écoles est de 1 677 000 €

En 2018, le plan numérique des écoles bénéficie de l'ouverture d'un laboratoire pour 6 écoles avec accès à un Environnement numérique de travail (ENT) en réseau ressources.

Aujourd'hui, la pertinence et la méthodologie du Plan numérique ont fait leurs preuves, les équipes enseignantes sont mobilisées, le dispositif de formation est opérationnel et les modalités d'évaluation continue conjointes ville / éducation nationale performantes.

Les conditions sont réunies pour opérer la bascule des sites écoles hébergés par le Rectorat vers un réel dispositif ENT qui ouvre un réseau ressources éducatif plus large et qualitatif aux écoles, et permette à la ville de communiquer avec les familles.

La Ville de Poitiers et l'Education nationale se sont conjointement engagées pour la mise en œuvre de ce projet, faisant appel à la société ONE.

Après la phase laboratoire de 2018, et au regard de l'évaluation qui sera réalisée, une montée en charge progressive du nombre d'écoles pourra être envisagée à partir de la rentrée 2019.

La Ville de Poitiers est convaincue de l'importance des questions éducatives, de la nécessité de développer diverses formes d'apprentissage et de mener des expérimentations pour favoriser l'innovation en matière de numérique éducatif. Elle s'inscrit pleinement à ce titre dans le projet de territoire et les orientations stratégiques du SLESRI portés par Grand Poitiers Communauté urbaine. La Ville de Poitiers souhaite également s'engager auprès des acteurs du territoire pour favoriser l'émergence d'un écosystème local en faveur des Edtechs et partager son expérience autour du numérique éducatif.

Après discussion, il vous est proposé de prendre acte des orientations présentées dans le cadre de cette délibération.

POUR	40	
CONTRE	0	
Abstention	11	Mme Martine APERCÉ, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Manon LABAYE, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Edouard ROBLOT
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	10 décembre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	10 décembre 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20181203-Imc194691-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.1
Nomenclature Préfecture	Enseignement